# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

### **EN DATE DU 4 DECEMBRE 2012**

Convocations du 30/11/2012

<u>Présents</u>: Mmes MM. Robert TARDY; Henri BENIERE; Annie LAGNIET; Bernadette

CHAIZE; Philippe LAGNIET; Julien TARDY; Isabelle VERNAY; Bernard

**VILLEMAGNE** 

Secrétaire: Bernard VILLEMAGNE

# Compte-rendu de la séance précédente :

Approuvé à l'unanimité

<u> Tarification Eau - Assainissement :</u>	Ancien tarif	Nouveau tarif
- Eau (pas d'augmentation pour 2013)		
taxe fixe	60,00€	60,00 €
de 0 à $500 \text{ m}^3$	1,05 €	1,05 €
au-delà de 500 m <sup>3</sup>	0,95 €	0,95 €
- Assainissement		
taxe fixe	40,00 €	40,00€
redevance	0,92€	0,95€

# Tarif de mise à disposition tracteur avec employé communal :

Considérant que d'autres collectivités peuvent occasionnellement solliciter la commune pour la mise à disposition d'un tracteur avec l'employé communal comme chauffeur, le Conseil Municipal décide que le tarif horaire applicable est fixé à 50 € à compter du 15 décembre 2012.

#### Conditions de scolarisation des 2-3 ans :

Des parents ont sollicité la scolarisation au 1<sup>er</sup> janvier 2013 de leurs enfants de moins de 3 ans à l'école publique communale. Sur proposition de l'équipe pédagogique et compte tenu des capacités d'accueil, le Conseil Municipal autorise, uniquement pour l'année scolaire 2012–2013, que l'enfant qui atteint l'âge de 3 ans entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 30 juin 2013 soit admis à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 sous réserve que :

- l'enfant soit propre au moment de son inscription.
- la scolarisation soit en matinée uniquement
- la fréquentation soit régulière

### Application du permis de démolir :

Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2007, le dépôt et l'obtention d'un permis de démolir ne sont plus systématiquement requis. Dans l'intérêt de la commune, le conseil municipal décide que les travaux ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou partie d'une construction située sur le territoire communal doivent être précédés d'un permis de démolir. Toutefois, les démolitions visées à l'article R 421-29 du code de l'urbanisme sont dispensées de permis de démolir.

# Déclaration pour l'édification de clôture :

Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2007, le dépôt d'une déclaration préalable à l'édification d'une clôture n'est plus systématiquement requis. Dans l'intérêt de la commune, le conseil municipal décide de soumettre l'édification de clôtures sur tout le territoire de la commune à déclaration préalable. Cette obligation ne s'applique pas aux clôtures nécessaires à l'activité agricole ou forestière.

### Présentation du règlement en cours d'élaboration des zones U du PLU :

Le Conseil Municipal souhaite avoir un plan de zonage à disposition pour pouvoir valider le règlement des zones U.

# **Compte-rendu des commissions :**

#### **Urbanisme**

- Une parcelle d'environ 5 500m², située derrière la maison communale va être mise en vente suite à une liquidation judiciaire. Cette parcelle est concernée par une servitude de passage d'une canalisation d'eau potable. La commune est intéressée pour l'acheter et va faire une proposition au prix de 0,20 euros le m².
- Le samedi 5 janvier, réunion des élus pour étudier les observations du Conseil Général sur l'aménagement global du bourg.
- Une lettre recommandée d'un administré demandant un recours gracieux au sursis à statuer opposé à son permis de construire a été reçue en mairie le 4 décembre et sera étudié au prochain conseil en janvier.

#### Eau - Assainissement

Réunion de présentation de la phase 3 de l'étude diagnostique de la commune par le cabinet REALITÉS ENVIRONNEMENT le vendredi 21 décembre.

#### Voirie

Une réunion rassemblant de nombreux maires du Pilat s'est passée à La Versanne le 15 novembre 2012 pour échanger sur la réduction considérable des subventions du Conseil Général pour le déneigement des communes. Cette réunion s'est faite en présence de Jean Gilbert qui représentait Bernard Bonne président du CG. En conclusion, Jean Gilbert demande aux communes de fournir leurs dépenses de déneigement des 3 dernières années, pour essayer de répartir autrement l'enveloppe déneigement.

#### Vie locale

- -Le point sur les travaux courants à l'école et sur le renouvellement de leur photocopieuse obsolète : la commune a donné suite à une proposition d'Evolution 42 pour un matériel multifonction de démonstration à 1200 euros H.T.
- -Débat sur l'achat par la commune d'un défibrillateur, la décision sera prise au prochain conseil quant à son emplacement : à la maison communale ou à l'extérieur.

# **Divers**:

Commission tourisme de la communauté de communes :

L'activité touristique est le premier secteur économique de la CCMP, en chiffres :

30 millions de chiffre d'affaires annuel, 134 restaurants, 22 hôtels (plutôt en baisse), 20 campings, 135 chambres d'hôtes(plutôt en hausse), 440 emplois directs.

Projet d'installation d'une webcam à Chaubouret pour connaître l'enneigement en direct.

Pour remplacer partiellement le SnowTubing à Chaubouret, un muscher (conducteur de chiens de traîneaux) viendra quelques jours par an, aux vacances scolaires, et projet d'une activité tir avec des carabines laser.

La séance est levée à 23 heures 30.

**Prochaine réunion :** Mardi 15 janvier 2013 à 20 heures

Affiché le 12 décembre 2012

Le Maire,